

Administration des vaccins à l'officine – Le geste vaccinal

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'identifier les besoins et attentes du client, construire un argumentaire, mener un entretien de vente, informer sur les mesures d'hygiène de vie et de prévention associées au produit et pérenniser la relation client.

Public concerné : Préparateurs en pharmacie et pharmaciens

(Arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination, ainsi que les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé, en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du Code de la santé publique)

Contenu pédagogique :

MATIN	
Présentation et identification des attentes et inquiétudes de chacun des stagiaires. - Objectifs et déroulé de la session - Evaluation des connaissances par un quizz	Évaluation des connaissances et compétences et attentes des stagiaires sur le thème de la formation
Élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens.	Faire le point sur les nouvelles compétences vaccinales des pharmaciens chez les adultes et enfants de plus de 11 ans (sauf immunodéprimés)
PARTIE 1 : La vaccination et la politique vaccinale. Principes de la vaccination : - Les différents types de vaccins (inactivés, vivants atténués... - Cadre réglementaire et les de santé publique en matière de politique vaccinale et le rôle des acteurs institutionnels - Notions de couverture vaccinale, d'efficacité vaccinale, d'immunité collective - Principes de pharmacovigilance et cadre réglementaire de signalements des effets indésirables ; - Sources d'information utiles en vaccination.	- Maîtriser l'immunité humorale et cellulaire - Prévoir l'immunosénescence, expliquer les mauvais répondeurs, les critères de variabilité : grossesse - Reconnaître les vaccins vivants atténués, inactivés protéiques, polysidiques et conjugués, ARNm - Dédire les CI en fonction des classes de vaccin - Maîtriser les rôles de la HAS, CTV, CEESP, CT, ministère de la Santé - Consulter les recommandations du. Calendrier vaccinal - Expliquer l'immunité individuelle et de groupe - Utiliser la notion de RO - Établir un dossier de pharmacovigilance et le transmettre - Consulter le site du ministère de la Santé, Vaccination info services, infovac, mesvaccins

APRES-MIDI

PARTIE 2 : Administration du vaccin

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes étapes de l'administration avec mise en situation pratique des différents modes d'injection par voie intramusculaire ou par voie sous-cutanée (outils de simulation, pratique sous contrôle d'un professionnel de santé ayant acquis ces techniques d'injection) ; - Modalités de surveillance immédiate et les conseils post-injection ; - Traiter une réaction anaphylactique - Transmettre des informations au médecin traitant de la personne notamment via les outils dématérialisés de partage et de stockage de documents (Dossier médical partagé, Mon Espace santé, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> - S'entraîner à vacciner dans le muscle deltoïde en IM et en SC - Discriminer l'allergie sévère du malaise vagal - S'entraîner à l'injection d'adrénaline - Tracer les informations vaccinales et les transmettre |
|--|--|

Durée totale de la formation : 1 journée (7 h)

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Support de cours remis aux participants
- Réflexions partagées, conseils associés
- Mise en pratique du geste vaccinal

Modalités d'évaluation de l'action :

- Mises en situation, jeux de rôles
- Validation de l'exécution du geste vaccinal
- Evaluation générale de la formation par un questionnaire de satisfaction proposé à chaque stagiaire en fin de formation,

Intervenants :

- Christophe PLANARD, pharmacien d'officine, formateur DEUST PTP et CQP DMMO
- Yannick FARAUD, Infirmier et formateur en CQP DMMO

Lieu de formation :

Institut de Formation des Métiers de la Pharmacie - 38 rue Bénédict 13004 Marseille - **Parking assuré**

Tarif :

280€ (prise en charge possible par l'OPCO EP / FIF PL)